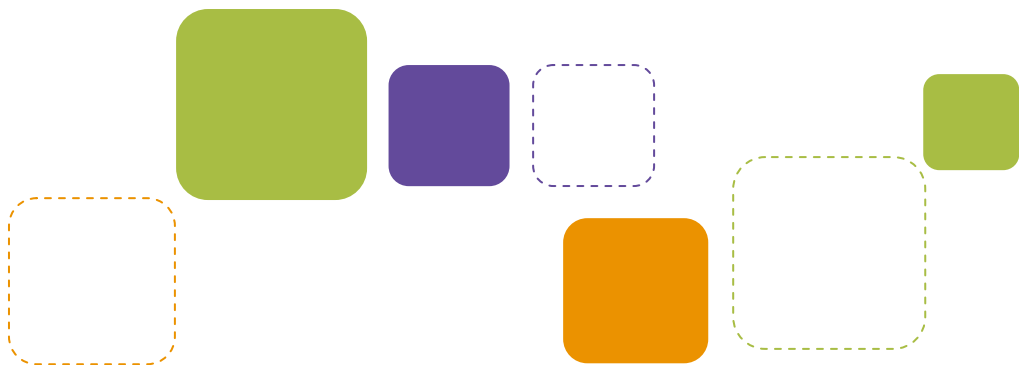




**« Développer l'accompagnement socio-éducatif en direction des jeunes de 21 à 25 ans »**



**RAPPORT D'ÉVALUATION**



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative  
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
[www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse)



## INTRODUCTION

---

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n° 1 lancé en 2009 par le Haut Commissariat à la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site [www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr) la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



### Intitulé du projet

Développer l'accompagnement socio-éducatif en direction des jeunes de 21 à 25 ans

### Structure porteuse du projet

Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de l'Eure et Loir

Service Aide et Dialogue – Pôle Jeunes Majeurs  
Solange Mignon, Directrice du service

### Structure porteuse de l'évaluation

ORATIO Etudes et Conseil  
Nicole Mazzella, dirigeante

Durée d'expérimentation : 3 ans

Date de remise du rapport d'évaluation : 31 mars 2012

*Nous adressons nos remerciements à l'équipe socio-éducative, du service Aide et Dialogue –  
Pôle jeunes majeurs de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte du  
département de l'Eure et Loir, pour sa participation.*

*Nous remercions particulièrement Madame Marie Noëlle Binet, coordonnatrice de l'équipe,  
pour son exigence professionnelle et son implication.*

*Nous tenons à remercier également Madame Solange Mignon, directrice du service et  
responsable de cette expérimentation, pour la confiance qu'elle nous a accordée.*



## NOTE DE SYNTHÈSE

---

### L'expérimentation

Les bénéficiaires de cette expérimentation sont des jeunes adultes de 21 à 25 ans du département de l'Eure et Loir en grande difficulté, c'est à dire confrontés à différentes problématiques souvent cumulées : sans logement ; sans emploi ; difficultés et/ou souffrances psychologiques ; carences affectives et éducatives ; problème de santé ; précarité économique ; faible niveau de qualification ou de formation ; parcours de vie accidenté ; difficultés à gérer des activités de la vie quotidienne (gestion d'un budget, règlement de factures...).

Le programme expérimental répond à un objectif général, celui de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ce public. En terme d'effets attendus, l'atteinte de cet objectif permet de réduire le nombre de jeunes en grande difficulté et de réduire les risques d'exclusion. Plus spécifiquement, ce programme cible deux objectifs, l'accompagnement socio-éducatif proposé doit permettre de développer l'autonomie des jeunes et d'éviter des ruptures de parcours, conformément au cadre de l'expérimentation.

L'évaluation qualitative déployée selon un mode participatif porte sur l'efficacité du dispositif en explorant la question suivante : dans quelle mesure, l'accompagnement socio-éducatif proposé aux jeunes de 21 à 25 en difficulté améliore-t-il leur situation sociale et professionnelle ?

La démarche consiste à étudier de manière approfondie le processus d'accompagnement d'un jeune de l'accueil jusqu'à la sortie du dispositif, pour ainsi observer à travers les effets produits l'évolution de sa situation.

Les outils utilisés, des études de cas principalement, ont été un très bon moyen pour identifier et analyser les facteurs favorisant l'amélioration de la situation des jeunes, ceux pouvant freiner ou bloquer un processus d'évolution, et en déduire des conditions d'efficacité de l'accompagnement proposé.

### Les enseignements

#### Résultats de l'évaluation

L'adhésion du public ciblé au dispositif repose essentiellement sur :

- L'efficacité du maillage - communication et passage de relais - avec les différents partenaires du dispositif local d'aide sociale, en particulier la mission locale et les foyers d'hébergement,
- Une communication directe auprès du public ciblé pour favoriser la lisibilité du dispositif,
- La volonté des jeunes et leur prise d'initiative quant à une demande d'aide,
- La capacité à apporter une réponse rapide au besoin prioritaire des jeunes concernant majoritairement l'obtention d'un logement.

Concernant les effets du dispositif sur les bénéficiaires, l'appréciation montre des résultats positifs à deux niveaux :

- **L'accès au logement**, l'intervention de l'équipe socio-éducative a permis d'organiser et de déployer un accompagnement ciblé, rapide et coordonné avec différents partenaires pour répondre aux nécessités le plus souvent immédiates. Notons que toutes les demandes ont été satisfaites.
- **Le développement de la capacité des jeunes à agir pour résoudre des problèmes concrets de la vie quotidienne**, le soutien régulier et le suivi de proximité de l'équipe socio-éducative ont permis d'accompagner des jeunes pour réaliser des actions concrètes de la vie quotidienne, et pour certains d'entre eux, d'apprendre progressivement à agir de manière autonome (gérer son budget, régler ses factures, réaliser les démarches administratives pour obtenir une couverture sociale, rechercher un emploi, une formation, connaître et solliciter les divers services du réseau d'aide à l'emploi et d'aide sociale...)

Si un des effets positifs de l'accompagnement socio-éducatif sur les jeunes est de leur permettre de prendre conscience et de développer progressivement leur capacité à agir, certains facteurs et situations peuvent limiter ou interrompre ce processus.

Les situations des jeunes, repérées dans le cadre de cette expérimentation, pouvant être à l'origine d'un blocage de l'apprentissage de l'autonomie et par la même du processus d'insertion, pouvant être aussi une cause de perte des acquis voire de rupture d'un parcours de vie, sont les suivantes :

- Un état de santé fragile - conduites à risques, problèmes et douleurs somatiques récurrents, pour exemples,
- Des problématiques et/ou souffrances psychologiques prégnantes (symptôme de déprime, de détresse, d'angoisse, d'apathie),
- Une emprise de l'environnement familial,
- Des problèmes judiciaires.

Concernant les problématique de santé psychologique, le recours au secteur psychiatrique en ambulatoire est bien entendu possible, cependant son accessibilité n'étant pas rapide, il ne peut répondre au besoin de souplesse et de réactivité nécessaire à l'accompagnement des jeunes. Par ailleurs, le plus souvent ces derniers ne souhaitent pas y recourir.

Dans ce contexte et sachant que la réussite de l'accompagnement repose sur une relation de confiance entre les accompagnants et les jeunes, sur un suivi régulier et de proximité, le recours à des psychologues cliniciens pour renforcer les compétences des équipes d'accompagnants nous semble une piste à envisager. Il serait également intéressant d'étudier et de suivre plus avant les projets ou expérimentations sur « les maisons d'adolescents » par exemple, dont le but est d'accueillir et d'accompagner des jeunes en difficultés, dont les jeunes majeurs.

## Validité externe des résultats et perspectives de généralisation / essaimage

La mise en perspective à l'échelle du territoire et l'appréciation de l'apport de l'expérimentation n'ont pu être étudiées car la question de la valeur ajoutée de l'expérimentation n'a pas été traitée par décision de l'expérimentateur pour des raisons budgétaires.

Considérant le fait que le porteur du projet a décidé de stopper l'accompagnement des jeunes de 21 à 25 ans en raison des réductions budgétaires de son service, la question des moyens financiers pour gérer un programme social dédié aux jeunes majeurs en difficulté à l'échelle d'un territoire se pose.

Au regard des besoins avérés de cette population et de sa démographie à l'échelle d'un département, le financement et le pilotage d'un tel programme par une seule organisation limitent le périmètre et la capacité d'intervention de cette dernière.

Aussi, le portage de ce type de projets devrait être assuré, non pas par un seul des acteurs du dispositif d'insertion, mais par l'ensemble des institutions et organismes principaux du territoire ciblé afin de mutualiser les moyens au profit de la réussite et pérennité de ces programmes.

Le processus d'accompagnement repose sur une relation de confiance entre les accompagnants et les accompagnés, sur un suivi régulier et de proximité, une approche globale pour une action ciblée. L'étude réalisée sur la question de l'efficacité de l'accompagnement nous a permis d'identifier des facteurs « de bonnes pratiques » qui pourraient être transférables :

- Mettre en place et pérenniser des lieux d'accueil et d'écoute – Point Accueil et Ecoute Jeune - permettant au jeune d'évoquer ses difficultés et ses attentes, pour établir progressivement un lien de confiance, évaluer leur situation et préparer un accompagnement.
- Aider les jeunes à régler des problèmes concrets et de première nécessité – logement, couverture sociale... - en proposant des services pouvant être activés avec rapidité. Ces besoins de première nécessité étant comblés, l'exclusion peut être évitée et l'accompagnement peut être engagé sur des questions d'insertion (emploi, formation...)
- Mobiliser des équipes pluridisciplinaires adoptant une posture de tutorat où l'empathie et la rigueur de leur intervention se conjuguent pour guider les jeunes à construire et réaliser leur parcours d'insertion,
- Développer les compétences d'analyse et de synthèse écrite des professionnels, par une démarche de supervision et d'analyse des pratiques notamment, pour organiser et déployer un accompagnement mieux adapté aux besoins et situations singulières des jeunes,
- Définir et respecter un cadre organisationnel de l'accompagnement pour l'ensemble des étapes clefs de celui-ci – accueil, évaluation de la situation du jeune, objectifs de l'accompagnement et suivi des actions, synthèse intermédiaire et préparation de la sortie.



# PLAN DU RAPPORT

---

INTRODUCTION GENERALE.....	P.9
I. L'expérimentation.....	P.9
1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée.....	P.9
2. Objectifs et modalités de l'évaluation.....	P.11
i. Problématique et méthodologie mise en œuvre.....	P.12
II. Enseignement de politique publique.....	P.17
1. Résultats de l'évaluation.....	P.17
i. Les publics touchés par l'expérimentation.....	P.17
ii. Les effets du dispositif expérimenté.....	P.19
2. Validité externe des résultats et perspective de généralisation / essaimage.....	P.22
i. Caractère expérimental du dispositif évalué.....	P.22
ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle.....	P.23
iii. Rôle de l'évaluateur.....	P.25
CONCLUSION GENERALE.....	P.27
BIBLIOGRAPHIE.....	P.29
ANNEXES.....	P.30
Cadrage de l'évaluation.....	P.31
Rapport financier.....	P.39





# RAPPORT D'ÉVALUATION

---

## INTRODUCTION GENERALE

Ce rapport présente les résultats et enseignements de l'évaluation de l'expérimentation « développer l'accompagnement socio-éducatif en direction des jeunes de 21 à 25 ans » du département de l'Eure et Loir. Projet expérimental conçu et mis en œuvre par le service Aide et Dialogue – Pôle Jeunes Majeurs de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de l'Eure et Loir.

Le premier chapitre de ce rapport expose les objectifs et l'organisation du projet expérimental ainsi que les objectifs, la problématique et la méthodologie de l'évaluation. Sont présentés principalement dans le second chapitre les résultats de l'évaluation à partir desquels des enseignements ayant un caractère transférable sont extraits. La conclusion générale de ce rapport résume les enseignements qui nous paraissent essentiels à retenir.

### I. L'expérimentation

#### 1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

Ce projet est inscrit au programme national d'expérimentations sociales en faveur de la jeunesse du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative. Cette démarche d'intérêt général consiste à rechercher les meilleures conditions et les dispositifs les plus efficaces, répondant à des obligations de service public, pour assurer l'insertion des jeunes dans la société.

##### Cadre du projet

Le projet expérimental répond à la thématique de prévention des ruptures, des accidents de parcours : agir en faveur de l'autonomie des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et la protection judiciaire de la jeunesse, par des parcours de formation et d'insertion professionnelle ; sécuriser l'accès au logement des jeunes.

Plus particulièrement, il est inscrit au programme d'actions innovantes pour préparer l'autonomie des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et la protection judiciaire de la jeunesse.

##### Objectif du projet

Ce projet est dédié aux jeunes de 21 à 25 ans du département de l'Eure et Loir (zone urbaine et rurale) en grande difficulté : sans logement ; sans emploi ; difficultés et/ou souffrances psychologiques ; carences affectives et éducatives ; problème de santé ; précarité économique ; faible niveau de qualification ou de formation ; parcours de vie accidenté ; difficultés à gérer des activités de la vie quotidienne (gestion d'un budget, règlement de factures, prise de rendez-vous...).

Le programme expérimental répond à un objectif général, celui de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en grande difficulté. En terme d'effets attendus, l'atteinte de cet objectif permet de réduire le nombre de jeunes en grande difficulté et les risques d'exclusion. Plus spécifiquement, ce programme cible deux objectifs, l'accompagnement socio-éducatif proposé doit permettre de développer l'autonomie des jeunes et d'éviter des ruptures de parcours, conformément au cadre de l'expérimentation.

### Organisation du dispositif du Pôle Jeunes Majeurs

Le pôle Jeunes Majeurs du service Aide et Dialogue de l'ADSEA, porteur du projet, propose une offre d'accompagnement pour les jeunes de 18 à 25 ans :

- Un Point d'Accueil et Ecoute des Jeunes – PAEJ - dont les missions sont d'accueillir, écouter et orienter des jeunes de 18 à 25 ans,
- Un accompagnement socio-éducatif pour les jeunes de 18 à 21 ans avec ou sans mandat dans le cadre de la protection de l'enfance,
- Un accompagnement socio-éducatif pour les 18 à 25 ans en voie d'insertion professionnelle inscrit dans le dispositif CIVIS.

Les modalités d'accueil des jeunes de 21 à 25 ans sont les suivantes :

- Des jeunes pourvus d'un mandat : contrat entre le jeune et l'Aide Sociale à l'Enfance ; CIVIS (contrat entre le jeune et la mission locale) ; autre type de mandat ex : judiciaire...,
- Par une libre adhésion du jeune, un contrat est alors établi avec le service,
- Des jeunes qui n'ont pas d'hébergement,
- Des jeunes logés, dans le cadre d'un contrat avec le service ou avec un Foyer pour Jeunes Travailleurs.

La durée de l'accompagnement est de 3 à 6 mois.

L'équipe d'accompagnant du Pôle Jeunes Majeurs est constituée de :

- 4 éducateurs spécialisés et 1 éducateur technique,
- 1 coordonnatrice,
- 1 secrétaire.

Cette équipe est encadrée par 1 directrice et 1 directrice adjointe, en charge également de l'encadrement des autres activités et personnels du service et de sa gestion.

Le financement du pôle jeunes majeurs est assuré par divers partenaires :

- Direction du travail, pilotage par la mission locale : mesure FIPJ,
- DDASS : mesure PAEJ,
- CAF : mesure ALT,
- Préfecture : mesure CUCS,

- ASE : prix de journée et dotation,
- CPAM : mesure GRSP,
- Fonds d'expérimentation pour la jeunesse : mesure de fonds pour la jeunesse (projet expérimental).

Les partenaires principaux du Pôle Jeunes Majeurs en amont et durant l'accompagnement :

- Direction du travail – Mission locale Pôle emploi ; IAE (Insertion par l'Activité Economique)
- Services éducatifs du département : service prévention ; AEMO ; foyer PJJ, ASE; foyer jeune travailleur,
- Assistantes sociales : conseil général, circonscriptions, lycées, CROUS, universités,
- CCAS de Chartres,
- Secteur psychiatrique,
- Entreprises pouvant accueillir des jeunes (stage de formation, emploi).

Le service dispose des équipements suivants :

- Un lieu dédié à l'accueil des jeunes,
- Des logements en appartement locatif pour les jeunes,
- Des matériels informatiques équipés d'outils de communication accessibles pour les jeunes,
- Des bureaux et véhicules pour les professionnels.

## 2. Objectifs et modalités de l'évaluation

L'évaluation est qualitative au regard du nombre de bénéficiaires ciblés dans le cadre de cette expérimentation (une centaine environ) et sa mise en oeuvre est participative étant donné la nature des questions explorées.

Il s'agit de repérer les effets du programme déployé. Les variables et les informations recueillies pouvant permettre, dans une phase ultérieure ciblant un nombre plus conséquent de bénéficiaires, de mesurer ces effets afin de les objectiver (évaluation quantitative).

L'étude a un caractère socio-organisationnel et les techniques mobilisées pour la réalisation de cette évaluation ont été :

- Des analyses d'informations saisies et communiquées préalablement par l'équipe d'accompagnants,
- Des analyses de cas et de situations réalisées en collaboration avec l'équipe d'accompagnants.

La démarche d'évaluation, telle qu'elle a été engagée, a respecté les règles méthodologiques d'une démarche d'évaluation d'un programme explicitées dans différents ouvrages et documents de référence<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Références utilisées :

<http://www.eureval.fr/IMG/pdf/vol4.pdf>

<http://www.eureval.fr/IMG/pdf/vol3.pdf>

[http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/index_fr.htm)

## **i. Problématique et méthodologie mise en œuvre**

### **Compréhension et définition de la problématique**

#### Etude de faisabilité

En premier lieu, il nous a semblé utile de vérifier l'intérêt et le réalisme du projet d'un point de vue fonctionnel dans la mesure où nous avons été sollicité en aval de la conception du projet. Les questions traitées au cours de cette étude ont été les suivantes :

1. En quoi le projet permet-il de répondre à des problématiques, des besoins non couverts des jeunes de 21 à 25 ans ?
2. En quoi est-il en adéquation avec la mission du service Aide et Dialogue et plus largement de l'ADSEA ?
3. Quels sont les éléments essentiels à prendre en compte pour la mise en oeuvre du projet ?
4. Les ressources et les moyens mobilisés permettent-ils de répondre aux objectifs du projet ?
5. Quels sont les contraintes, points de vigilance à prendre en compte pour la mise en oeuvre du projet ?
6. Quels sont les effets attendus de la mise en oeuvre de ce projet et les points de blocage éventuels ?

***NB : Les analyses par question sont présentées en annexe***

#### *Synthèse de l'étude*

- Un projet qui présente une opportunité d'aider des jeunes adultes en situation de difficultés et de précarité au sein d'un dispositif de droits communs peu développé pour les jeunes de plus de 21 ans à 25 ans,
- Un projet réaliste au regard des ressources et des moyens mobilisés,
- La communication et le passage de relais avec les partenaires est fondamental pour proposer une prise en charge globale et déployer des actions ciblées et cohérentes,
- La qualité de l'accueil et l'écoute des jeunes est essentielle pour appréhender la diversité, la complexité et la singularité de leurs situations, pour créer un climat de confiance,
- L'accompagnement proposé doit conjuguer le besoin de souplesse et de rigueur organisationnelle, l'exigence de progression et une posture d'empathie dans les pratiques, afin de créer des conditions de réussite.

## Clarification des effets attendus du projet

En second lieu, pour préciser la problématique, nous avons identifié et formalisé les objectifs spécifiques du projet ainsi que effets attendus pour, d'une part, nous assurer d'une bonne compréhension du projet, et d'autre part, cibler les questions auxquelles devait répondre l'évaluation.

Cette étape a été réalisée en utilisant l'outil « diagramme objectifs / effets », **descriptif schématique présenté en annexe.**

Globalement le programme s'inscrit dans un objectif général, celui de favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes en grande difficulté. En terme d'effets attendus, l'atteinte de cet objectif permet de réduire le nombre de jeunes en grande difficulté et de réduire les risques d'exclusion.

Plus spécifiquement, ce programme cible deux objectifs : l'accompagnement socio-éducatif proposé doit permettre de développer l'autonomie des jeunes et d'éviter des ruptures de parcours, conformément au cadre de l'expérimentation.

Développer l'autonomie des jeunes :

- En termes d'effet attendu, si un jeune développe son autonomie alors il sera capable de se prendre en charge.
- Au niveau opérationnel, selon la demande et les besoins prioritaires des jeunes, la question de l'autonomie portera sur des aspects essentiels de la vie : trouver un emploi ; être logé ; prendre soins de sa santé ; accéder à une formation ; savoir gérer les activités de la vie quotidienne (budget, démarche administrative...).

L'accompagnement socio-éducatif proposé aux jeunes, dans le cadre de ce programme, consiste à les aider à formuler une demande, à identifier leurs besoins prioritaires, à les soutenir dans leur action, à les aider à résoudre les problèmes qui se présentent, à gérer les tensions (familiales...) dans lesquelles ils sont impliqués.

Bien entendu, l'équipe socio-éducative, chargée de l'accompagnement des jeunes, ne gère pas directement l'ensemble des questions (emploi, santé...) à traiter. Son rôle est de mobiliser les partenaires compétents (mission locale, FJT...) autour des bénéficiaires et de coordonner les actions au bénéfice des jeunes.

Selon cette dynamique, une vigilance est nécessaire pour concilier les demandes des jeunes avec les réalités, pour veiller à l'enchaînement des priorités d'action dans la mesure où il y a des causes à effets : le logement pouvant faciliter l'accès à un emploi ou l'inverse selon les situations, l'accès à l'emploi pouvant faciliter l'accès à une couverture sociale...

Eviter les ruptures :

- Les jeunes majeurs accueillis dans ce dispositif expérimental ont des parcours de vie accidentés, des problèmes personnels, ont peu ou pas de ressources financières. Les difficultés sociales, psychologiques, matériels auxquelles ils sont confrontés sont des facteurs d'instabilité, peuvent bloquer l'engagement dans un processus de développement de leur autonomie, peuvent engendrer des passages à l'acte.
- Pour limiter ces situations, l'accompagnement consiste à repérer les risques de ruptures, à soutenir les jeunes pour éviter qu'ils s'isolent.
- D'un point de vue opérationnel, ce travail doit permettre de maintenir des acquis : maintien de l'emploi, poursuite des études, maintien du logement.

Dans cette configuration, l'équipe socio-éducative du programme active si nécessaire son réseau de partenaires en fonction des situations singulières qui se présentent.

### **Définition des objectifs de l'évaluation**

Les objectifs de l'évaluation sont formalisés sous forme de questions, elles mêmes déclinées sous forme de critères d'appréciation raisonnée (ou de jugement), eux-mêmes traduits en indicateurs ou informations mesurables ou observables.

La problématique étant posée, nous avons donc déterminé deux questions auxquelles devait répondre l'évaluation. Ces questions portent sur les objectifs intermédiaires et opérationnels du programme.

#### ***Question 1 : Dans quelle mesure, l'accompagnement socio-éducatif proposé aux jeunes 21/25 en difficulté améliore-t-il leur situation sociale et professionnelle ?***

Cette question porte sur l'efficacité du programme et doit permettre d'identifier :

- Les facteurs favorisant un processus vertueux d'insertion et les facteurs pouvant bloquer le processus ;
- Les conditions nécessaires à la qualité de l'accompagnement.

Quel est le champ de l'évaluation ou qu'est-ce que la question couvre ?

- La question concerne les effets intermédiaires et opérationnels du programme ;
- Il s'agit d'apprécier l'évolution de la situation et de la position des jeunes ;
- L'évaluation sera intermédiaire et ex-post.

Critères d'appréciation raisonnés ou comment les succès sont-ils appréciés ?

- Réponse aux objectifs et effets opérationnels ;
- Capacité de développement de l'autonomie des jeunes ;
- Capacité à identifier et à gérer les risques de ruptures.

Indicateurs ou quelles sont les informations qui aideront à apprécier les succès ?

Niveau de réussite	Degré d'autonomie	Gestion des risques
1. Ceux qui ont atteint les objectifs du contrat ;	1. Ceux qui agissent sans besoin d'aide ;	1. Ceux qui identifient le risque et en parlent ;
2. Ceux qui sont inscrits dans une dynamique ;	2. Ceux qui ont besoin d'un soutien ;	2. Ceux qui n'identifient pas le risque, mais donnent des signes ;
3. Ceux qui n'ont pas bougé ou qui sortent du programme.	3. Ceux qui sont dans la dépendance.	3. Ceux qui sont dans le passage à l'acte.

Les niveaux 1 et 2, en fonction de la situation de départ des jeunes accueillis, sont considérés comme un succès.

**Question 2 : Dans quelle mesure, le programme répond-il à des besoins, demandes peu ou non couverts par les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle dédiés aux jeunes majeurs en difficulté ?**

Cette question portant sur la pertinence du programme doit permettre d'évaluer la valeur ajoutée du dispositif expérimental au sein de l'offre d'insertion sociale et professionnelle dédiée aux jeunes majeurs.

Champ de l'évaluation ou qu'est-ce que la question couvre ?

- La question couvre l'organisation et la mise en œuvre du programme ;
- L'évaluation est intermédiaire et ex-post.

Critères d'appréciation raisonnés ou comment les succès seront-ils appréciés ?

- Qualité de l'organisation du dispositif ;
- Lisibilité et accessibilité du dispositif ;
- Complémentarité avec les dispositifs principaux d'insertion sociale et professionnelle des jeunes majeurs.

Indicateurs ou quelles sont les informations qui aideront à apprécier les succès ?

Organisation du dispositif	Lisibilité et accessibilité du dispositif	Complémentarité avec les autres dispositifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature des services proposés ;</li> <li>• Procédures de fonctionnement (interne ; réseau).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et profil des demandeurs ;</li> <li>• Origine et nature des demandes ;</li> <li>• Nombre et profils des bénéficiaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes, attentes des partenaires ;</li> <li>• Accords, conventions ;</li> <li>• Nombre et profils des jeunes accompagnés conjointement.</li> </ul>

**NB : le descriptif détaillé du protocole d'évaluation par question : chaîne de raisonnement, stratégie d'analyse envisagée, sources d'informations utilisées, outils déployés, est présenté en annexe**

## Mise en œuvre du protocole d'évaluation

### Choix de l'expérimentateur

Nous avons posé la question de la valeur ajoutée du dispositif (question 2) et plus particulièrement, celle d'un réseau dédié à l'accompagnement des jeunes majeurs en difficulté. Cette question a été reconnue comme pertinente par l'expérimentateur et les représentants des différentes institutions présentes au comité de pilotage.

Si la question relative à l'efficacité de l'accompagnement socio-éducatif (question 1) a été appréhendée dans le cadre de la convention pluriannuelle, celle relative à la valeur ajoutée du dispositif a été repérée dans le cadre de l'étude de faisabilité du programme, c'est à dire après la signature de la convention fixant les accords financiers.

Le budget établi n'étant pas suffisant pour réaliser l'évaluation de cette question, l'expérimentateur a décidé de ne pas la traiter.

### Une démarche participative

D'un commun accord avec le porteur du projet, l'implication des professionnels au processus d'évaluation, et plus particulièrement pour les études de cas (réalisation d'enregistrement vidéo d'entretiens avec les jeunes ; saisie et mise à jour sur logiciel des informations relatives à la situation et au projet des jeunes), fut requise dans la mesure où leur participation permettait de disposer d'informations approfondies indispensables à la nature de l'étude et que l'évaluateur seul ne pouvait obtenir.

La contrepartie est que la participation d'acteurs « non évaluateurs » exige de la part de l'évaluateur un suivi de proximité régulier de ces derniers pour s'assurer de la compréhension de la méthodologie, contrôler le respect de son application, traiter les informations recueillies et veiller à leur mobilisation constante. L'intensité et la fréquence du suivi de proximité étant dépendant des besoins des professionnels impliqués, il est difficile au préalable et hors situation d'estimer ces besoins et d'évaluer la charge de travail pour y répondre.

### La prise en compte d'aléas

Dans la mesure où le flux des bénéficiaires ne pouvait être maîtrisé, le délai consacré à la collecte et traitement des informations nécessaires aux études de cas a été étalé sur une période plus importante afin de respecter le cadre méthodologique. Situation engendrant une consommation de temps supplémentaire pour l'évaluateur (suivi de proximité des professionnels à une même fréquence sur une période plus longue).

L'expérimentation devait donc être prolongée jusqu'à la fin de l'année 2011, et en l'absence de budget complémentaire, le suivi de proximité des professionnels ne pouvait être aussi régulier qu'en 2010.

Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts sur le processus d'évaluation car en juin 2011, l'expérimentateur a décidé de ne plus accueillir de jeunes de 21 à 25 ans, et par la même de ne pas pérenniser l'expérimentation en raison d'une baisse significative du budget du service.



## II. Enseignements de politique publique

### 1. Résultats de l'évaluation

#### i. Les publics touchés par l'expérimentation

##### Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation

Les bénéficiaires de cette expérimentation étaient de jeunes adultes de 21 à 25 ans du département de l'Eure et Loir en grande : sans logement ; sans emploi ; difficultés et/ou souffrances psychologiques ; carences affectives et éducatives ; problème de santé ; précarité économique ; problème de qualification/formation ; parcours de vie accidenté ; difficultés à gérer des activités de la vie quotidienne (réalisation de tâches administratives, gestion d'un budget, règlement de factures, prise de rendez-vous...).

L'expérimentation reposait sur le projet d'élargir l'offre d'accompagnement de l'ADSEA 28 aux jeunes adultes de plus de 21 ans pour trois raisons essentielles :

- Assurer la continuité de l'accompagnement de jeunes bénéficiant de l'aide sociale à l'enfance, jusqu'à 21 ans, mais n'étant pas encore autonome pour s'engager dans un processus d'insertion sociale et professionnelle sans tutorat,
- Répondre à un besoin prégnant de la jeunesse issue majoritairement du milieu rural du département et touchée par la précarité sociale et économique,
- Proposer une alternative face à l'insuffisance du dispositif de droit commun pour les jeunes de 21 à 25 ans.

Rappelons que, dans le cadre de cette expérimentation, les objectifs de l'accompagnement socio-éducatif proposé était d'une part de permettre aux jeunes de développer leur autonomie, d'autre part d'éviter des ruptures de parcours.

L'équipe socio-éducatif du service, porteur de l'expérimentation, devait considérer et s'adapter aux droits et comportements de libre choix de bénéficiaires majeurs. De fait, l'offre d'accompagnement socio-éducatif reposait sur une collaboration active, entre les accompagnants et les bénéficiaires, construite sur la base d'un engagement réciproque des parties, et non pas sur un encadrement institutionnalisé tel que posé par les dispositifs de droits commun de protection de l'enfance.

Si le libre choix du bénéficiaire supposait une adaptation de la posture des accompagnants, passage d'une position d'encadrant à celle d'influence, il n'en demeure pas moins qu'une posture de tutorat était également nécessaire pour des jeunes qui, confrontés à leurs difficultés, manquent de repères et sont peu ou pas en capacité de se prendre en charge.

## **Adhésion du public ciblé au dispositif**

Rappelons que, l'évaluation n'étant pas quantitative du fait du faible nombre de bénéficiaires prévus dans le cadre de cette expérimentation, le traitement et l'analyse des données chiffrées n'avait pas de pertinence d'un point de vue statistique.

Pour autant, quelques informations chiffrées comme le nombre et la provenance des jeunes accueillis, les motifs de leur demande pouvaient apporter quelques enseignements.

Les informations communiquées par l'expérimentateur dans son rapport final stipule que 149 jeunes de 21 à 25 ans ont été accueillis par le service via le dispositif PAEJ, que 49 d'entre eux sont entrés dans l'expérimentation et que 34 d'entre eux ont signé un contrat d'accompagnement.

Les données transmises par l'expérimentateur à l'évaluateur, au cours de l'expérimentation, permettent d'établir que 76 jeunes de plus de 21 ans ont été accueillis au sein du service via le dispositif PAEJ.

*L'écart significatif entre les informations dont dispose l'expérimentateur et celles qui nous ont été communiquées limitent la capacité d'exploitation de ces dernières et par conséquent l'appréciation sur la question de l'adhésion au public au dispositif.*

A défaut d'appréciation, nous avons tenté quelques interprétations à partir des données dont nous disposons.

Sur la base de 76 jeunes accueillis :

- 30 jeunes, soit 39%, ont fait l'objet d'un suivi formalisé des contacts avec le service (saisie des données sur l'application proximus)
- 19 jeunes, soit 25%, ont bénéficié d'un accompagnement socio-éducatif,
- 12 contrats d'accompagnements ont été établis.

Sur 45 dossiers renseignés :

- 20% des jeunes ont été orientés par la mission locale,
- 18% d'entre eux ont contacté le service de leur propre initiative,
- 10% d'entre eux ont été orienté par des foyers,
- 8% d'entre eux ont été orienté par leur employeur,
- 5,2% par l'Aide Sociale à l'Enfance,
- 6,6% par leur famille,
- 6,6% par d'autres établissements ou service d'aide sociale,
- 5,2% par des points refuge.

Sur 43 dossiers renseignés, les motifs d'orientation ou les demandes concernaient pour 80% des jeunes l'emploi, le logement, les aides administratives :

- Hébergement 29%
- Hébergement + Emploi 23%
- Hébergement + Aide administrative 14%
- Emploi 11%
- Emploi + Aide administrative 9%
- Aide Administrative 9%

Ces éléments suggèrent que :

- L'offre d'accompagnement des jeunes de 21 à 25 ans proposé par le service Aide et Dialogue de l'ADSEA 28, et initiée dans le cadre de cette expérimentation, est lisible au sein du dispositif local d'aide à l'insertion,
- Le partenariat entre le service et la mission locale, principal adresseur, est actif,
- Le besoin des jeunes pour l'aide au logement, l'emploi, la résolution de problèmes de la vie quotidienne est une réalité prioritaire,
- L'initiative des jeunes quant à une demande d'aide est un vecteur essentiel au processus d'insertion.

Des ces interprétations, nous pouvons en déduire que :

- Le maillage (communication et passage de relais) avec les différents partenaires du dispositif local d'aide sociale, engagé par l'expérimentateur, est effectivement une condition essentielle au processus d'adhésion du public ciblé,
- La communication directe auprès du public ciblé est également une nécessité pour encourager leur prise d'initiative et favoriser la lisibilité du dispositif.

## **ii. Les effets du dispositif expérimenté**

Rappelons en premier lieu les objectifs et effets attendus du programme. L'accompagnement socio-éducatif proposé devait permettre de développer l'autonomie des jeunes et d'éviter des ruptures de parcours, conformément au cadre de l'expérimentation.

Développer l'autonomie des jeunes :

- En termes d'effet attendu, si un jeune développe son autonomie alors il sera capable de se prendre en charge.
- Au niveau opérationnel, selon la demande et les besoins prioritaires des jeunes, la question de l'autonomie portera sur des aspects essentiels de la vie : trouver un emploi ; être logé ; prendre soins de sa santé ; accéder à une formation ; savoir gérer les activités de la vie quotidienne (budget, démarche administrative...).

L'accompagnement socio-éducatif proposé aux jeunes, dans le cadre de ce programme, consiste à les aider à formuler une demande, à identifier leurs besoins prioritaires, à les soutenir dans leur action, à les aider à résoudre les problèmes qui se présentent, à gérer les tensions (familiales...) dans lesquelles ils sont impliqués.

Bien entendu, l'équipe socio-éducative, chargée de l'accompagnement des jeunes, ne gère pas directement l'ensemble des questions (emploi, santé...) à traiter. Son rôle est de mobiliser les partenaires compétents (mission locale, FJT...) autour des bénéficiaires et de coordonner les actions au bénéfice des jeunes.

Selon cette dynamique, une vigilance est nécessaire pour concilier les demandes des jeunes avec les réalités, pour veiller à l'enchaînement des priorités d'action dans la mesure où il y a des causes à effets : le logement pouvant faciliter l'accès à un emploi ou l'inverse selon les situations, l'accès à l'emploi pouvant faciliter l'accès à une couverture sociale...

Eviter les ruptures :

- Les jeunes majeurs accueillis dans ce dispositif expérimental ont des parcours accidentés, des problèmes personnels, ont peu ou pas de ressources financières. Les difficultés sociales, psychologiques, matériels auxquelles ils sont confrontés sont des facteurs d'instabilité, peuvent bloquer l'engagement dans un processus de développement de leur autonomie, peuvent engendrer des passages à l'acte.
- Pour limiter ces situations, l'accompagnement consiste à repérer les risques de ruptures, à soutenir les jeunes pour éviter qu'ils s'isolent.
- D'un point de vue opérationnel, ce travail doit permettre de maintenir des acquis : maintien de l'emploi, poursuite des études, maintien du logement.

### **Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire**

Au regard du protocole d'évaluation, rappelons que l'appréciation des effets sur le public bénéficiaire a été réalisée à partir d'une dizaine d'études de cas.

#### ***Etre logé***

L'intervention de l'équipe socio-éducative a permis d'organiser et de déployer un accompagnement ciblé, rapide et coordonné avec différents partenaires pour répondre aux nécessités de logement, le plus souvent immédiates :

- Mise à disposition de chambre,
- Organisation d'un hébergement au sein de foyers de jeunes travailleurs,
- Aide à l'installation,
- Suivi et contrôle régulier des jeunes sur leur lieu de vie,
- Aide et soutien des jeunes pour l'obtention d'un logement autonome,
- Relais avec d'autres intervenants auprès des jeunes : AS, CCAS...

Notons que toutes les demandes ont été satisfaites. Quelques cas de non maintien du logement ont été observés (FJT, chambre flash) lorsque les jeunes ne respectaient pas ou plus le règlement, situation entraînant ou concomitante avec un arrêt de l'accompagnement.

#### ***Développer sa capacité à agir pour résoudre des problèmes concrets de la vie quotidienne***

Le soutien régulier et le suivi de proximité de l'équipe socio-éducative ont permis d'accompagner des jeunes pour réaliser des actions concrètes de la vie quotidienne, et pour certains d'entre eux, d'apprendre progressivement à agir de manière autonome :

- Gérer son budget, régler ses factures...
- Réaliser les démarches administratives pour obtenir une couverture sociale, rechercher un emploi, une formation...,
- Connaître et solliciter les divers services du réseau d'aide à l'emploi et d'aide sociale,
- Prendre et respecter des rendez-vous.

Dans le meilleur des cas, ce travail progressif d'apprentissage de l'autonomie pour la réalisation des actes de la vie quotidienne, où les jeunes prennent conscience de leur capacité à agir, leur permet également de prendre ou reprendre confiance en eux, suffisamment pour continuer leur route sans accompagnement et/ou affronter des situations ou problématiques plus difficiles.

### **Difficultés rencontrées**

Le développement de l'autonomie des jeunes au profit d'une insertion sociale et professionnelles et le maintien des acquis pour éviter des ruptures, sont des processus qui nécessitent du temps et de la constance pour se construire, particulièrement pour un public en grande difficulté.

Nous l'avons exprimé précédemment, un des effets positifs de l'accompagnement socio-éducatif sur les jeunes est de favoriser le développement de leur capacité à agir. Nous avons pu identifier certains facteurs et situations pouvant limiter ou interrompre ce processus.

Les situations des jeunes, repérées dans le cadre de cette expérimentation, pouvant être à l'origine d'un blocage de l'apprentissage de l'autonomie et par la même du processus d'insertion, pouvant être aussi une cause de perte des acquis voire de rupture d'un parcours de vie, sont les suivantes :

- Un état de santé fragile - conduites à risques, problèmes et douleurs somatiques récurrents, pour exemples,
- Des problématiques et/ou souffrances psychologiques prégnantes (symptôme de déprime, de détresse, d'angoisse, d'apathie),
- Une emprise de l'environnement familial,
- Des problèmes judiciaires.

Ces situations témoignent de la nécessité d'une aide et d'un accompagnement dans les domaines de la santé physique et psychologique, de la justice. Soutiens préalables ou simultanés, selon les cas, à l'accompagnement socio-éducatif, ce dernier faisant l'objet de cette expérimentation.

### **Gouvernance et coordinations d'acteurs**

Au regard des différentes problématiques rencontrées par les jeunes majeurs accueillis et pour lesquelles ils peuvent solliciter une aide : emploi, logement, santé..., différentes institutions et organismes adaptés des communes de Chartres et du département ont été sollicités par le porteur du projet en tant que relais pour traiter ces questions. Ou bien, ces mêmes partenaires pouvaient orienter des jeunes majeurs en difficulté vers le porteur du projet pour un accompagnement socio-éducatif.

Ainsi, le travail de maillage et de réseau est indispensable pour informer, orienter et accompagner les jeunes majeurs en difficulté. Celui-ci doit être un support pour capter la population ciblée, permettre une meilleure lisibilité et accessibilité à l'offre d'accompagnement dédiée aux jeunes majeurs en difficulté.

Son efficacité repose sur la volonté et la capacité des différentes institutions et organismes impliqués à organiser des parcours d'accompagnement centré sur les besoins singuliers des bénéficiaires et leur évolution selon une logique transversale, souple et réactive.

Rappelons que le processus d'évaluation sur cette question fut ajourné par décision de l'expérimentateur pour des raisons budgétaires. Il ne nous est donc pas possible de présenter une analyse sur ce sujet.

Cependant, les études de cas réalisés témoignent du travail de maillage et de mise en réseau opérationnel mené par l'expérimentateur et ses partenaires pour traiter les besoins de première nécessité et les problèmes quotidiens des bénéficiaires : accès au logement ; obtention de bons d'achats ; ouverture des droits pour une couverture sociale...

## **2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage**

### **i. Caractère expérimental du dispositif évalué**

Nous l'avons précisé dans les paragraphes précédents, la question de la valeur ajoutée de l'expérimentation n'a pas été traitée par décision de l'expérimentateur. Par conséquent, la mise en perspective à l'échelle du territoire et l'appréciation de l'apport de l'expérimentation n'ont pu être étudiées.

Pour autant, il nous semble intéressant de considérer le fait que cette expérimentation s'est progressivement essoufflée au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2011, que le porteur du projet a décidé de stopper l'accompagnement des jeunes de 21 à 25 ans en raison des réductions budgétaires de son service.

Cette situation soulève notamment la question des moyens financiers pour gérer un programme social dédié aux jeunes majeurs en difficulté à l'échelle d'un territoire. Or, au regard des besoins avérés de cette population et de sa démographie au niveau du département, le financement et le pilotage d'un tel programme par une seule organisation limitent de fait son périmètre et capacité d'intervention.

Il nous semble donc opportun que ce programme expérimental, porté par le service Aide et Dialogue de l'Association ADSEA 28, soit élargi à l'ensemble des institutions et organismes principaux d'insertion sociale et professionnelle du territoire ciblé, en tant que partenaires officiels, afin de donner à cette expérimentation une meilleure cohérence et pertinence, une opportunité de mutualiser des moyens au profit de sa réussite. Cette dynamique pouvant offrir également la possibilité de mieux appréhender les questions relatives à la pérennité et à la généralisation de cette expérimentation.

## ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

### Transférabilité du dispositif

Rappelons que l'évaluation a permis d'apprécier l'efficacité de l'accompagnement socio-éducatif proposé aux bénéficiaires de cette expérimentation. La démarche passait notamment par l'observation directe des bénéficiaires avec leur accord préalable.

Le but était d'étudier de manière approfondie le processus d'accompagnement d'un jeune de l'accueil jusqu'à la sortie du dispositif et ainsi, observer l'évolution de sa situation.

Les études de cas ont été un excellent moyen pour identifier et analyser les facteurs favorisant l'amélioration de la situation des jeunes, ceux pouvant freiner ou bloquer un processus d'évolution et ainsi, apprécier les conditions d'efficacité de l'accompagnement proposé.

Le repérage de ces facteurs favorisant un processus vertueux d'insertion et des éléments susceptibles de le bloquer, peuvent être considérés comme éléments transférables « des bonnes pratiques ».

### ***Facteurs favorisant un processus vertueux d'insertion***

#### Le dispositif Point d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes

Reconnu au sein de l'offre départementale, le PAEJ est un lieu d'accueil et d'écoute permettant au jeune d'évoquer ses difficultés et ses attentes. La souplesse et la réactivité de ce lieu permettent à l'équipe socio-éducatif d'établir progressivement un lien de confiance avec les jeunes, d'évaluer leur situation et de préparer un accompagnement dans lequel ils souhaitent s'engager.

#### Un accompagnement sur problèmes concrets de la vie quotidienne et en priorité sur le logement

La majorité des jeunes accueillis sont confrontés à des problèmes de logement, de ressources, de couverture sociale. Le service a la capacité d'intervenir avec rapidité et efficacité sur ces questions. En effet, une offre de logement organisée, en lien avec des partenaires (FJT, CCAS), le recours à des bons d'achats, le soutien à la réalisation de démarches administratives permettent de résoudre ces problèmes. Ces besoins de première nécessité étant comblés, l'exclusion peut-être évitée et l'accompagnement peut être engagé sur des questions d'insertion (emploi, formation...)

### Un accompagnement où empathie et rigueur se conjuguent

La qualité de l'accompagnement repose en grande partie sur le lien de confiance entre bénéficiaires et accompagnants. Concernant ces derniers deux facteurs essentiels participent à la construction de ce lien de confiance :

- L'empathie leur permet de comprendre et prendre en compte la situation et le vécu du bénéficiaire et en même temps de garder la distance suffisante nécessaire à une relation de travail où les « affects » sont limités.
- Les qualités d'empathie aussi essentielles soient-elles ne sauraient être efficaces sans la rigueur de l'intervention des travailleurs sociaux concernant : l'analyse de la situation du jeune, la définition d'objectifs et actions opérationnels et réalistes, le contrôle des actions réalisées, la préparation et l'analyse des entretiens et entrevus avec les bénéficiaires afin d'évaluer le chemin parcouru.

*Nous tenons à préciser que nous entendons par rigueur une exigence qualitative du travail intégrant le besoin de souplesse et de réactivité indispensable à la nature même du travail social. Dans cet esprit, notre propos exclu toute signification ou écho à des règles, procédures figées ou à toute autre forme de rigidité.*

### Un cadre organisationnel contenant et exigeant pour les accompagnants

Il s'agit de mobiliser les ressources nécessaires pour développer et maintenir les facteurs évoqués ci-dessus.

Ce cadre organisationnel doit permettre de renforcer les compétences des accompagnants, la supervision est un moyen essentiel, cependant il ne saurait suffire. En effet, Il s'avère indispensable d'organiser et de maintenir des temps réguliers d'analyse et de synthèse formalisée, entre les professionnels, de la situation des jeunes et de leur évolution afin de déployer un accompagnement mieux adapté avec des objectifs réalistes et priorisés, de repérer de manière plus objective, et au plus tôt, les risques d'échec ou de rupture de l'accompagnement.

Par ailleurs il est important de veiller à la définition et au respect du cadre de l'accompagnement notamment sur : la mission et le positionnement des dispositifs PAEJ pour les jeunes 21/25 ans, les étapes clefs de l'accompagnement (accueil et évaluation de la situation du jeune, contrat d'accompagnement précisant les objectifs et actions, synthèse intermédiaire et préparation de la sortie).

### ***Facteurs susceptibles de limiter et bloquer le processus***

Il va de soit que la détermination des jeunes est un facteur essentiel à la réussite d'un processus d'insertion. Or, celle-ci peut être limitée voire bloquée dans certaines circonstances :

- Un état de santé précaire dû notamment à des conduites à risques et/ou des problèmes somatiques récurrents,
- Une situation judiciaire délicate ne permettant pas d'enclencher ou de poursuivre un accompagnement socio-éducatif,
- Des problématiques, souffrances psychologiques prégnantes et insuffisamment prises en compte.



Concernant ce dernier point, dans la mesure où nombre de jeunes accueillis avaient besoin d'un soutien voire de soins, les relais avec les dispositifs ambulatoires concernés doivent être effectifs et réactifs. Or, l'environnement psychiatrique, même en ambulatoire, n'est pas toujours la solution adaptée aux problématiques psychologiques des jeunes, d'autant plus que le secteur est saturé et que les jeunes ne souhaitent pas y recourir.

Dans ce contexte et sachant que la réussite de l'accompagnement repose sur une relation de confiance entre les accompagnants et les jeunes, sur un suivi régulier et de proximité, une approche globale pour une action ciblée, le recours à des psychologues cliniciens pour renforcer les compétences des équipes d'accompagnants au bénéfice des jeunes nous semble une piste à envisager.

Dans cette perspective, il nous semblerait intéressant également d'étudier et de suivre plus avant les projets ou expérimentations sur « les maisons d'adolescents » notamment, dont le but est d'accueillir et d'accompagner des jeunes en difficultés, dont les jeunes majeurs.

### **iii. Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation**

#### **Intervention de l'évaluateur en amont du projet**

Ayant été sollicité par l'expérimentateur après la conception du projet, nous ne sommes pas intervenu en phase amont de celui-ci.

#### **Intervention de l'évaluateur pendant le projet**

##### ***Créer un climat de confiance avec l'expérimentateur par la compréhension de son projet et de ses enjeux***

Les deux principales conditions nécessaires au travail d'évaluation sont d'une part d'obtenir une collaboration effective du porteur du projet et d'autre part de structurer la démarche. Pour structurer la démarche d'évaluation, il est fondamental de comprendre le projet et ses enjeux. Pour ce faire, un travail d'analyse via une étude de faisabilité puis de synthèse des objectifs et effets attendus de l'expérimentation a été réalisé. Sur cette base, nous avons déterminé les questions, critères et indicateurs qui pouvaient être explorés dans le cadre de la démarche d'évaluation

La restitution de ce travail préparatoire et la présentation de nos propositions ont permis au responsable du projet et à son équipe de constater, de manière objective, notre compréhension du sujet et l'esprit constructif dans lequel s'inscrivait la démarche d'évaluation.

Cette première étape fut essentielle à la construction d'une relation de confiance favorisant l'implication du responsable du projet et de son équipe dans le déploiement du processus d'évaluation, particulièrement pour les étapes de recueil des informations.

### ***Positionner le processus d'évaluation comme un outil d'aide à l'évolution des pratiques***

Pour éviter que l'évaluation mobilisant les professionnels soit vécu comme une contrainte, il est important que ces derniers en tire des bénéfices.

Le protocole d'évaluation proposait donc, aux professionnels concernés, des temps d'échanges réguliers sur la base de nos analyses afin de leur apporter notre regard extérieur et de susciter leur réflexion quant à leurs pratiques.

Pour respecter le besoin de distanciation et d'objectivation nécessaire au travail d'analyse nécessaire aux professionnels pour améliorer leur pratique sans se sentir personnellement remis en cause, nous avons appliqué la méthode suivante dans le cadre de la réalisation des études de cas :

- Enregistrement filmé d'entretiens avec les jeunes par les professionnels sans la présence de l'évaluateur,
- Analyse des enregistrements par l'évaluateur, sur la base des questions, critères et indicateurs déterminés dans le protocole d'évaluation, sans la présence des professionnels,
- Visualisation avec les professionnels de séquences d'enregistrement considérés par l'évaluateur comme étant significatives dans le travail d'évaluation et d'évolution des pratiques,
- Echanges avec les professionnels sous forme de questionnement leur permettant de déterminer par eux mêmes les axes d'amélioration.

Des réunions de travail tous les 2 mois et la régularité des échanges téléphoniques facilités par la relation de confiance, ont favorisé le développement de cette dynamique.

## CONCLUSION GENERALE

L'expérimentation « développer l'accompagnement socio-éducatif en direction des jeunes de 21 à 25 ans » du département de l'Eure et Loir réalisée par le service Aide et Dialogue de l'Association ADSEA 28, offre des enseignements quant à la question de l'insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes en grande difficultés sociales, économiques, familiales, affectives, éducatives et psychologiques.

Cette expérimentation nous semble-t-il soulève deux réflexions principales, une réflexion sur la mobilisation des acteurs et institutions des dispositifs territoriaux de droits communs : santé, emploi, logement, formation... sur lesquels peut s'appuyer le public bénéficiaire, et une réflexion sur le processus d'insertion d'un jeune faisant écho à une situation singulière en devenir.

Concernant la mobilisation des acteurs et institutions de droits communs pour résoudre les difficultés des jeunes et construire un parcours d'insertion, nous pouvons dire que le travail de maillage et de passage de relais réalisé par les travailleurs sociaux qui accompagnent les jeunes est fondamental et précieux. Leur connaissance des fonctionnements et des acteurs des différents organismes de droits communs au niveau local leur permet d'organiser et d'activer au plus tôt les relais et guider les jeunes dans les rouages institutionnels afin que ces derniers puissent bénéficier de leurs droits et résoudre des problèmes majeurs et de première nécessité tel que l'accès au logement. Ainsi, la mise en place de réseaux opérationnels souples et réactifs à l'initiative de quelques acteurs motivés d'une organisation sociale permet de proposer aux bénéficiaires des services adaptés à leur situation.

Ces services, tels que l'offre de logement par exemple, sont efficaces cependant leur maintien n'est pas garanti si leur support financier repose sur un seul organisme dont les budgets sont le plus souvent faibles et non pérennes. Par conséquent, il serait intéressant que la réalisation de ce type de projets ne soit pas portée seulement par un des acteurs du dispositif d'insertion, mais par l'ensemble des institutions et organismes principaux du territoire ciblé afin de mutualiser les moyens au profit de la réussite et pérennité de ces programmes.

La mobilisation des acteurs du dispositif de santé est également nécessaire car les jeunes accueillis et accompagnés, dans le cadre de ce programme d'aide à l'insertion sociale et professionnelle, étaient confrontés à de grandes difficultés et souffrances psychologiques qui le plus souvent bloquent ou limitent fortement leur capacité à s'engager et à agir, entament leur confiance en eux, provoquent des mécanismes de repli voire des passages à l'acte source potentielle d'exclusion.

Le recours au secteur psychiatrique en ambulatoire est bien entendu possible, cependant son accessibilité n'étant pas rapide, il ne peut répondre au besoin de souplesse et de réactivité nécessaire à l'accompagnement des jeunes. Par ailleurs, le plus souvent ces derniers ne souhaitent pas y recourir.

Dans ce contexte et sachant que la réussite de l'accompagnement repose sur une relation de confiance entre les accompagnants et les jeunes, sur un suivi régulier et de proximité, une approche globale pour une action ciblée, le recours à des psychologues cliniciens pour renforcer les compétences des équipes d'accompagnants nous semble une piste à envisager.

Dans cette perspective, il serait également intéressant d'étudier et de suivre plus avant les projets ou expérimentations sur « les maisons d'adolescents » par exemple, dont le but est d'accueillir et d'accompagner des jeunes en difficultés, dont les jeunes majeurs.

Nous venons de dire que le processus d'accompagnement repose sur une relation de confiance entre les accompagnants et les accompagnés, sur un suivi régulier et de proximité, une approche globale pour une action ciblée. L'étude réalisée sur la question de l'efficacité de l'accompagnement nous a permis d'identifier des facteurs « de bonnes pratiques » pouvant être transférables :

- Mettre en place et pérenniser des lieux d'accueil et d'écoute – Point Accueil et Ecoute Jeune - permettant aux jeunes d'évoquer leurs difficultés et leurs attentes, pour établir progressivement un lien de confiance, évaluer leur situation et préparer un accompagnement.
- Aider les jeunes à régler des problèmes concrets et de première nécessité – logement, couverture sociale... - en proposant des services pouvant être activés avec rapidité. Ces besoins de première nécessité étant comblés, l'exclusion peut être évitée et l'accompagnement peut être engagé sur des questions d'insertion (emploi, formation...)
- Mobiliser des équipes pluridisciplinaires adoptant une posture de tutorat où l'empathie et la rigueur de leur intervention se conjuguent pour guider les jeunes à construire et réaliser leur parcours d'insertion,
- Développer les compétences d'analyse et de synthèse écrite des professionnels, par une démarche de supervision et d'analyse des pratiques notamment, afin de déployer un accompagnement mieux adapté aux besoins et situations singulières des jeunes,
- Définir et respecter un cadre organisationnel de l'accompagnement pour l'ensemble des étapes clefs – accueil, évaluation de la situation du jeune, objectifs de l'accompagnement et suivi des actions, synthèse intermédiaire et préparation de la sortie.

Si ces éléments sont reconnus et largement développés dans la littérature qui leur est consacrée, leur mise en application effective demeure, nous semble-t-il, un projet en devenir.



## BIBLIOGRAPHIE

---

### ***Ouvrages :***

BARON G., Evaluation, participation, apprentissage dans l'action publique, étude de l'évaluation d'un programme européen, Paris, L'Harmattan, 2000

BERNOUX J.F., l'évaluation participative au service du développement social, Paris, Dunod, 2004

BOURDIEU P., La Distinction, Paris, Minuit, 1979

CAUQUIL G., Conduire et évaluer les politiques sociales territorialisées, Paris, Dunod, 2004

CROZIER M., FRIEDBERG E., L'acteur et le système, Paris, Seuil, 1977

ELLUL J., Le système technicien, Paris, Le Cherche Midi, 1977

ENRIQUEZ E., Les jeux du pouvoir et du désir dans l'entreprise, Paris, Desclée de Brouwer, 1997

EPSTEIN R., L'évaluation de la politique de la ville, synthèse critique des analyses disponibles, dossier d'études de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Décembre 1999

LIEVRE P., Evaluer une action sociale, Rennes, ENSP, 2003

MONNIER E., Evaluation de l'action des pouvoirs publics, Paris, Economica, 2<sup>ème</sup> Ed. 1992

NAVES P., DEFARVARD H., Economie politique de l'action sociale, Paris, Dunod, 2006

PERRET B., l'évaluation des politiques publiques, Paris, La Découverte & Syros, 2001

### ***Etudes, rapports, publications :***

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'EVALUATION

DELEGATION INTERMINISTERIELLE DE LA VILLE

INSPECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES

SOCIETE EUROPEENNE DE L'EVALUATION

SOCIETE FRANCAISE DE L'EVALUATION



**ANNEXES**

---

## ETUDE DE FAISABILITE

L'étude de faisabilité a pour but de vérifier l'intérêt et le réalisme du projet d'un point de vue fonctionnel dans la mesure où l'évaluateur fut sollicité en aval de la conception du projet. Les questions traitées ont été les suivantes :

### ***1. En quoi le projet permet-il de répondre à des problématiques, des besoins non couverts des jeunes de 21 à 25 ans ?***

Le pôle Jeunes Majeurs propose d'ores et déjà un accueil et un accompagnement socio-éducatif pour des jeunes de 21 à 25 ans insérés dans un dispositif CIVIS et en situation de difficulté sociale.

Il s'avère que des jeunes majeurs sans qualification et sans emploi, sans ressources familiales, sans logement, ne remplissant pas les conditions d'accès aux dispositifs de droits communs pour jeunes adultes (CIVIS, RSA), ignorant leurs droits ou ne sachant les utiliser, se retrouvent en situation de grande difficulté, de précarité socio-économique. A ces problématiques peuvent se rajouter des difficultés psychologiques et/ou de santé physique. De jeunes étudiants sont également confrontés à des difficultés sociales, économiques, psychologiques altérant leur parcours d'enseignement.

Ce projet expérimental doit permettre de :

- Proposer un accompagnement socio-éducatif aux jeunes adultes de cette tranche d'âge du département en situation de difficulté sociale, pourvus d'un mandat ou pas, avec ou sans logement.
- Proposer un accompagnement global et singulier où les difficultés sont appréhendées dans leur ensemble, résolues selon un ordre de priorité et non pas traitées de manière isolée, afin d'éviter les ruptures et favoriser la progression du jeune dans le respect de ses choix.
- D'offrir aux jeunes accueillis un espace et un encadrement sécurisant et porteur pour qu'ils puissent reprendre confiance et résoudre leurs difficultés :
  - Etre écouté et soutenu,
  - Avoir un hébergement,
  - Eviter ou sortir de l'isolement,
  - Savoir faire ou refaire des gestes et des actes de la vie quotidienne,
  - Avoir accès aux soins...
- Impliquer les jeunes dans un processus d'apprentissage de leur autonomie pour qu'il puisse construire leur parcours d'insertion sociale et professionnelle :
  - Identifier et valoriser leurs capacités,
  - Connaître leurs droits et les utiliser,
  - Favoriser l'ouverture culturelle...
- Proposer des alternatives d'aide sociale face à un dispositif de droits communs quasi inexistant pour les jeunes de 21 à 25 ans.

## **2. En quoi est-il en adéquation avec la mission du service Aide et Dialogue et plus largement de l'ADSEA ?**

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'accompagnement socio-éducatif dédié aux jeunes majeurs du service. Il complète le dispositif actuel par un élargissement des conditions d'accueil des jeunes de 21 à 25 ans et une diversité des modes d'accompagnement.

Sa mise en oeuvre est réalisée en utilisant les ressources et les moyens actuels du Pôle Jeunes Majeurs.

En proposant un dispositif d'accompagnement complet et diversifié pour les jeunes de 18 à 25 ans, le service Aide et Dialogue répond à la mission de sauvegarde, d'éducation et d'insertion des personnes en difficulté de l'ADSEA 28 et développe son offre en faveur des adultes.

## **3. Quels sont les éléments essentiels à prendre en compte pour la mise en oeuvre du projet ?**

### *La communication auprès des partenaires*

Les acteurs pouvant orienter des jeunes vers le Pôle Jeunes Majeurs sont multiples. Dans la mesure où ce dernier propose une nouvelle offre, il est essentiel que les partenaires soient informés de ses objectifs, du profil de la population ciblée, de ses modalités de fonctionnement afin d'assurer un recrutement régulier à hauteur de la capacité d'accueil du Pôle.

Les sources de financement du service étant diversifiées, il est important que les différents financeurs soient également informés régulièrement sur ce nouveau dispositif et de ses résultats afin d'assurer la continuité des subventions.

Depuis le mois de novembre 2009, la direction du service Aide et Dialogue et l'équipe du Pôle Jeunes Majeurs communiquent auprès de leurs partenaires : rencontres ; remise d'un support de présentation du service.

### *La communication auprès du public ciblé*

Les jeunes susceptibles d'être intéressés et de faire appel à ce nouveau dispositif doivent en connaître l'existence. Une information ciblée vers ces jeunes doit être organisée et intégrée aux campagnes de communication mise en place notamment par les municipalités, le département.

### *La coordination avec les partenaires*

La diversité des demandes et les besoins des jeunes impliquent pour les accompagnants de pouvoir mobiliser, d'une manière ciblée et réactive, différents acteurs et dispositifs (santé, emploi...) pour garantir un accompagnement adapté. L'efficacité et la rapidité de ces relais autour et pour les jeunes nécessitent, de la part de l'équipe, un travail de réseau rigoureux et régulier.



#### **4. Les ressources et les moyens mobilisés permettent-ils de répondre aux objectifs du projet ?**

##### *Une équipe compétente et motivée*

La qualification et le niveau d'expérience des professionnels de l'équipe sont essentiels aux besoins de compétences et de maturité professionnelle nécessaires à l'accompagnement des jeunes majeurs en grande difficulté sociale et professionnelle.

Les professionnels font preuve d'un engagement dans l'exercice de leur métier dans la mesure où ce projet expérimental est pour eux l'occasion de répondre à des demandes et besoins qu'ils ont repérés, d'interroger leurs pratiques professionnelles au profit d'une meilleure qualité de leur action auprès des jeunes et du développement de leurs savoir-faire.

L'effectif de l'équipe, augmenté de 0,5 ETP dans le cadre de cette expérimentation, semble suffisant pour répondre au nombre et au flux des bénéficiaires qui seront accueillis selon les modalités définies dans le projet.

Par ailleurs, la direction du service reconnaît la cohésion de l'équipe, la qualité d'écoute des professionnels, leur connaissance du droit du travail, leur connaissance du département, la qualité des relations de travail avec les partenaires, autant de forces essentielles à la réalisation du projet et des missions du service.

##### *Un lieu et un espace d'accueil adaptés*

Implanté à proximité du centre ville et à 10mn de la gare de Chartres, desservi par des bus et des navettes, le service est facilement accessible.

Les locaux d'accueil du pôle Jeunes Majeurs, installés dans une maison, sont organisés en différents espaces : un espace d'accueil équipé de sièges, d'un présentoir pour exposer différentes informations et documentations susceptibles d'intéresser les visiteurs et les jeunes ; une pièce aménagée pour recevoir les jeunes en entretiens ; les bureaux des professionnels.

Le caractère « maison » confère au lieu une atmosphère chaleureuse et rassurante favorisant des échanges informels entre les éducateurs et les jeunes, comme dans la cuisine par exemple. Autant d'instant créant des conditions profitables au travail et à la confiance.

##### *Un processus d'accompagnement organisé*

Le PAEJ permet de réaliser une phase d'écoute et d'observation des jeunes dont le but est de cerner la demande et les besoins, puis, selon les cas, de proposer une orientation vers un autre dispositif ou un accompagnement socio-éducatif au sein du pôle. Cette étape se déroule en 3 temps (élaboration de la demande ; acceptation d'une aide ; orientation ou accompagnement) menés sous forme d'entretiens. Dans le cas d'une décision d'accompagnement, un contrat formalisant les engagements réciproques est établi et co-signé par le bénéficiaire et la directrice du service.

Par ailleurs, tout au long du parcours d'accompagnement socio-éducatif d'un jeune, l'équipe doit réaliser un suivi hebdomadaire, au cours d'un entretien ou d'une rencontre au sein du service, à domicile, au cours d'une activité. Ce suivi doit être formalisé et mémorisé au sein d'une base de données nommée « proximus ».

La réalisation du projet d'expérimentation peut donc s'appuyer sur des moyens et une démarche organisée pour mener une des étapes majeures de l'accompagnement (l'accueil) et un suivi tout au long du processus.

### **5. Quels sont les contraintes, points de vigilance à prendre en compte pour la mise en oeuvre du projet ?**

#### *Les jeunes majeurs accueillis*

Une des contraintes fortes pour les jeunes majeurs de 21 à 25 ans, pouvant être à l'origine de rupture ou freiner un processus d'insertion, est la faiblesse voire l'absence de ressources financières. Comment appréhender cette question ? quelle marge de manoeuvre et quels recours peut avoir le service ?

D'autre part, le Pôle Jeunes Majeurs, à travers ce projet expérimental, élargit les conditions d'accueil des jeunes de 21 à 25 ans et diversifie les modes d'accompagnement. Ce développement, soumis au flux et situations des bénéficiaires, sera empirique et par conséquent risque d'être difficilement maîtrisé. Une vigilance quant aux critères d'accueil : quels profils ? quelles situations ? quelles limites ? sont à considérer tout en évitant une logique de recrutement sélective qui irait à l'encontre des objectifs du projet.

#### *L'accompagnement*

Les points de vigilance concernant l'accompagnement des jeunes accueillis identifiés sont :

- L'information des bénéficiaires tout au long du processus,
- La compréhension de la situation des jeunes, la définition d'objectifs réalistes au profit de leur insertion, la mise en oeuvre d'actions ciblées et prioritaires pour les impliquer dans un mouvement dynamique et constructif pour eux,
- La capacité à prendre en compte et à accompagner le choix des bénéficiaires,
- La continuité dans le temps et l'adaptabilité de l'accompagnement à l'évolution des besoins et des situations,
- L'adaptation et la réactivité des relais (réseau),
- La rigueur du suivi de l'accompagnement,
- La capacité à appréhender la fin de l'accompagnement et la sortie des bénéficiaires du dispositif dès l'étape d'accueil.

**6. Quels sont les effets attendus de la mise en oeuvre de ce projet et les points de blocage éventuels ?**

	Effets attendus	Points de blocage
Sur les Jeunes majeurs accueillis	Sortir de leur isolement social, culturel Résoudre leurs difficultés et développer leur autonomie : accès au logement... S'impliquer dans un processus de formation, d'insertion professionnelle	Absence d'évolution Rupture de parcours Déception voire défiance à l'égard du système d'aide sociale
Sur le service et l'équipe	Confirmer et enrichir une expérience et améliorer les pratiques Valoriser l'image du service et de l'Association Pérenniser 1/2 poste éducateur (financé dans le cadre du projet expérimental)	
Sur l'offre locale dédiée aux Jeunes majeurs	Pérennisation d'un dispositif adapté d'accompagnement des 21 – 25 ans en difficulté	Rester à l'état de constat sur la situation des jeunes de 21 à 25 ans en difficulté

## CLARIFICATION ET HIERARCHISATION DES OBJECTIFS DU PROJET

### Avantages de l'outil :

Cet outil permet de visualiser dans son ensemble et de manière explicite les objectifs et effets attendus du programme à différents niveaux : global, intermédiaire et opérationnel.

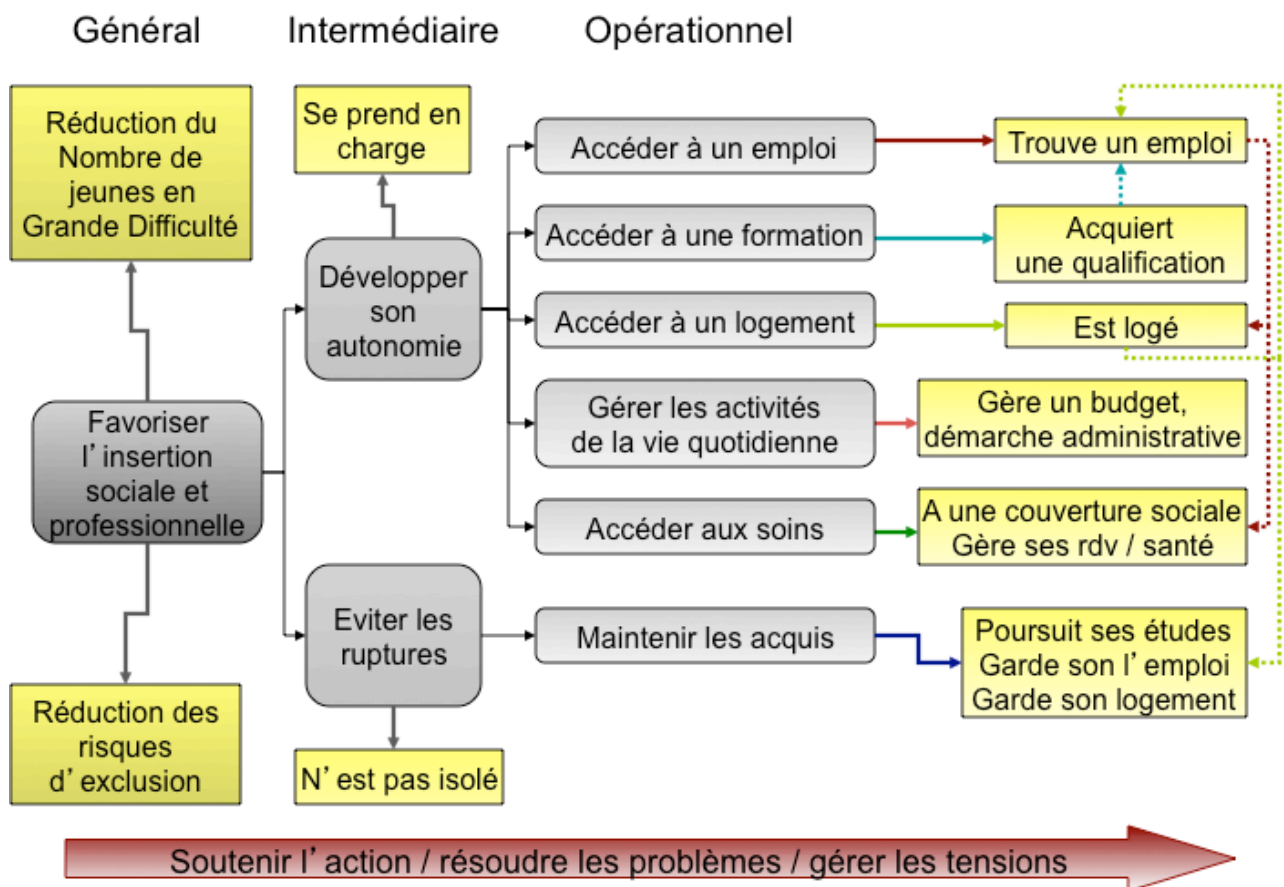
Il révèle également les liens logiques entre les objectifs et les effets.

C'est un outil pédagogique précieux permettant une meilleure compréhension de la stratégie déployée et par conséquent, de déterminer de manière adaptée les questions auxquelles devra répondre l'évaluation.

### Limite de l'outil :

Comme tout graphe, la représentation de la réalité est simplifiée. L'efficacité de cette représentation dépend donc d'un degré raisonnable de simplification.

### Représentation graphique des objectifs et effets attendus :



## DESCRIPTIF DU PROTOCOLE D'ÉVALUATION

Est présenté la chaîne de raisonnement, la stratégie d'analyse envisagée, les sources d'informations utilisées et les outils déployés pour répondre à chaque question.

<b>Question 1</b>	<b>Dans quelle mesure, l'accompagnement socio-éducatif proposé aux jeunes 21/25 en difficulté améliore t-il leur situation sociale et/ou professionnelle ?</b>
Chaîne de raisonnement	<p><i>Sous questions concernant les indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment a évolué la position et la situation des bénéficiaires ?</li> <li>• Dans quelle mesure ces évolutions peuvent-elles être considérées comme un succès ?</li> </ul> <p><i>Sous - questions concernant l'analyse :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La démarche d'accompagnement répond-elle aux besoins et demandes des bénéficiaires et à leur évolution ?</li> <li>• La posture des professionnels s'adapte-t-elle à la position des bénéficiaires et à son évolution ?</li> <li>• Les relais auprès de partenaires contribuent-ils à résoudre des problèmes spécifiques, à atteindre les objectifs opérationnels ?</li> </ul> <p><i>Sous - questions concernant le résumé de l'analyse :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les facteurs favorisant un processus vertueux ?</li> <li>• Quels sont les facteurs susceptibles de bloquer le processus ?</li> </ul>
Stratégie d'analyse	Analyse causale
Sources d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat d'engagement établi entre le service et les bénéficiaires ;</li> <li>• Données proximus : logiciel utilisé par l'équipe socio-éducatif permettant de notifier et de suivre l'évolution de la situation et position de chaque bénéficiaire (suivi hebdomadaire) ;</li> <li>• Enregistrement vidéo d'entretiens (accueil ; suivi ; sortie) menés par l'équipe socio-éducatif avec les bénéficiaires.</li> </ul>
Outils d'observation et d'analyse	<p>Etude de cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Observation directe du sujet à étudier (enregistrement vidéo) ;</li> <li>• Répondre aux questions « pourquoi » et « comment » dans des situations complexes ;</li> <li>• Obtenir une connaissance approfondie du sujet étudié et si possible en tirer des enseignements pour l'ensemble de l'évaluation.</li> </ul>
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de données par l'évaluateur (base proximus ; contrat) ;</li> <li>• Observation et analyse des situations par l'évaluateur (vidéo) ;</li> <li>• Analyse de situations (réunions de travail évaluateur et équipe socio-éducatif).</li> </ul>
Outils d'appréciation	A définir en fonction des résultats intermédiaires (décembre 2010).

<b>Question 2</b>	<b>Dans quelle mesure, le programme répond-il à des besoins, demandes peu ou non couverts par les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle dédiés aux jeunes majeurs en difficulté ?</b>
Chaîne de raisonnement	<p><i>Sous - questions concernant l'analyse :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En quoi la fonction « de mise en réseau et de maillage » du dispositif permet de mieux couvrir et de mieux répondre aux besoins des jeunes ;</li> <li>• En quoi la fonction « de mise en réseau et de maillage » du dispositif favorise t-elle la lisibilité et l'accessibilité du dispositif par la population ciblée ;</li> <li>• L'organisation permet-elle de préparer et de déployer les étapes essentielles de l'accompagnement (accueil ; bilan intermédiaire ; préparation de la sortie) ;</li> </ul> <p><i>Sous - questions concernant le résumé de l'analyse :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la valeur ajoutée du dispositif.</li> </ul>
Territoire cible	Communes de Chartres ; Département de l'Eure et Loir.
Stratégie d'analyse	Analyse stratégique ; analyse de processus.
Sources d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents de fonctionnement ;</li> <li>• Données proximus ;</li> <li>• Réunions entre les partenaires ;</li> </ul>
Outils d'observation et d'analyse	<p>Focus groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête qualitative rapide sur des thématiques ciblées avec les acteurs concernés ;</li> <li>• Obtenir des informations auprès des acteurs clés des dispositifs et concernant le travail de réseau (position des acteurs ; problèmes rencontrés ; solutions proposées...).</li> </ul> <p>Analyse SWOT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse stratégique ;</li> <li>• Etude des forces et faiblesses d'une organisation ;</li> <li>• Vérifier la pertinence et la cohérence du programme.</li> </ul>
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des données et informations par l'évaluateur ;</li> <li>• Réunions de travail avec les dirigeants du programme et leurs principaux partenaires, réunions animées par l'évaluateur.</li> </ul>
Outils d'appréciation	A définir en fonction des résultats intermédiaires (décembre 2010).



## Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

[www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)